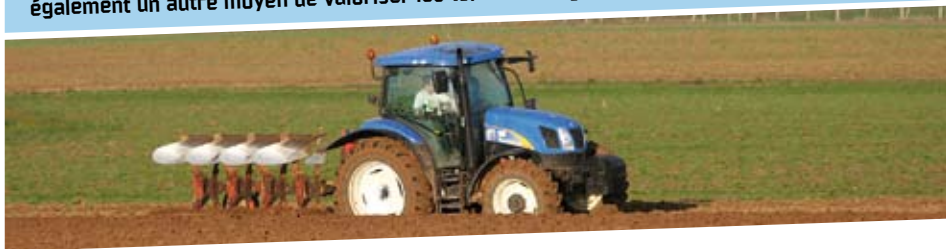


AGRIFAUNE

① Plaquette éditée dans le cadre de la journée départementale Agrifaune du 17 février 2009 à Avremesnil

AGRIFAUNE : LE DEFI

Favoriser un développement agricole durable compatible avec la préservation et le développement de la faune sauvage et de ses habitats, c'est un des objectifs d'Agrifaune. C'est également un autre moyen de valoriser les territoires agricoles concernés par la chasse.



PREMIERE ETAPE :

En décembre 2005, le Ministère de l'agriculture chargeait l'O.N.C.F.S. de « contribuer au développement des pratiques agricoles favorables à la petite faune de plaine et à la biodiversité des espaces agricoles et ruraux ». Dans la foulée, chasseurs et agriculteurs engageaient dans une démarche partenariale l'élaboration d'un programme fondé sur la compatibilité entre une agriculture performante et des pratiques favorables à la petite faune. C'est dans cet élan que leurs principaux représentants ont rédigé la convention nationale Agrifaune.

AGRIFAUNE EN CHIFFRES :

En 2008 la démarche Agrifaune au plan national représentait 40 projets ou conventions et 50 départements étaient concernés, avec une grande diversité de programmes et une variété d'échelles, d'objectifs et de thématiques. Pas de doute, l'outil Agrifaune possède bien toute la souplesse et l'adaptabilité nécessaires. Il est pertinent dans la plupart des contextes des agrosystèmes français, il favorise le rapprochement des structures, l'information des exploitants, la mise en place d'expérimentations et le développement des techniques. Les références ainsi acquises ont

vocation à être vulgarisées pour toucher un maximum d'agriculteurs.

AGRIFAUNE SOUS CONVENTION :

C'est le 31/05/2006 qu'Agrifaune a été porté sur les fonds baptismaux par le monde de la chasse, sous la forme d'une convention quadripartite signée entre les différents partenaires, mais dans un réel esprit de collaboration. Une vraie force de proposition en direction des pouvoirs publics et des collectivités pour une meilleure prise en compte de la biodiversité ordinaire dans les politiques agricoles et d'aménagement du territoire.

AGRIFAUNE EN RESEAU :

La mise en place de la base de données Agrifaune en 2009 va donner à Agrifaune une nouvelle dynamique. Les données techniques, économiques et environnementales de chaque exploitation ayant souscrit à une démarche locale agrifaune y alimenteront une base nationale en prenant en compte quelques 22 indicateurs. De quoi favoriser grandement les échanges et l'émulation entre les agriculteurs... Le moyen aussi de quantifier dans le temps l'impact des actions entreprises en faveur de la biodiversité.



PAS DE PETIT GIBIER SANS TERRITOIRES DE QUALITE

Le constat est bien réel et ce ne sont pas les mesures de protection appliquées à la seule nature remarquable (sur 1,5% du territoire terrestre) qui suffisent à apporter des conditions propices au maintien de la biodiversité ordinaire sur les surfaces vouées à l'agriculture. Celles-ci représentent tout de même 50% du territoire terrestre.

L'évolution des systèmes agricoles en proie à la spécialisation et à l'augmentation de la taille de son parcellaire, la nouvelle Politique Agricole Commune assortie de la disparition du gel obligatoire sont autant de facteurs peu favorables à la conservation de cette biodiversité ordinaire des espaces ruraux, celle qui concerne nos territoires de chasse.

Le monde de la chasse a bien mesuré l'importance de l'enjeu, crucial pour l'avenir de toute la faune sauvage.

LE PRIX AGRIFAUNE

En 2007, le prix agriculture faune sauvage ONCFS/Chasseur Français a été décerné à Denis et Cédric BOUCLON du Bourg Dun. Une excellente manière de renforcer la communication autour d'agrifaune à l'occasion de l'événement national que représente le salon de l'agriculture



LES PARTENAIRES OFFICIELS D'AGRIFAUNE

Au plan national on trouve :

- L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (A.P.C.A.)
- La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (F.N.S.E.A.)
- La Fédération Nationale des Chasseurs (F.N.C.)
- L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Mais ce partenariat est bien évidemment adaptable à l'échelle locale en fonction des besoins, des contextes et des problématiques. Il garantit une action efficace et une meilleure mobilisation des financeurs potentiels à l'exemple de l'Agence de l'eau, des syndicats de bassins versants et du département particulièrement impliqués en Seine-Maritime sur les problématiques érosion et ruissellement.



MOBILISATION ENTRE SAANE



Entre Saâne et Dun, la forte mobilisation des acteurs de terrain que sont les agriculteurs et les chasseurs a permis en quelques mois de doubler les aménagements, en y consacrant seulement 0,35% de la S.A.U – Avec les Présidents des GIC du Dun (D.B : Denis BOUCLON) et du Vide Grès (JM.M : Jean-Marie MAUDUIT) tous deux agriculteurs, passons en revue les ingrédients qui ont permis à la « mayonnaise » agrifaune de prendre en pays de Caux.

QU'EST CE QUI A MOTIVÉ VOTRE ADHÉSION AU PROJET AGRIFAUNE ?

D.B : « Je suis chasseur certes mais je suis d'abord agriculteur, la terre c'est mon outil de travail alors quand je la vois partir vers la rivière, cela me révolte... Je me fais un devoir de lutter contre le ruissellement... Nous autres agriculteurs sommes bien conscients des enjeux érosion. Grâce à Agrifaune nous avons pu renforcer nos aménagements dans l'espace et du même coup nous en avons renforcé l'efficacité. Il y va de l'intérêt général en protégeant les nappes phréatiques ».

JM. M : « Nos voisins Denis et Cédric BOUCLON ont obtenu en 2007 le prix national agrifaune de l'ONCFS et du chasseur français, l'aménagement de leur exploitation a eu forcément valeur d'exemple dans la région. Les résultats obtenus ont eu un effet stimulant au GIC du Vide Grès. Nous sommes bien sensibilisés à la prévention des effets du ruissellement et à l'amélioration des conditions de vie du petit gibier de plaine ».

GRÂCE À AGRIFAUNE VOUS AVEZ BÉNÉFICIÉ DE L'AIDE D'UN ANIMATEUR, QUEL A ÉTÉ SON RÔLE ?

D.B : « Dans un projet aussi ambitieux qu'Agri-faune, notre force de persuasion a reposé en grande partie sur son animateur. L'opportunité de recrutement d'un jeune issu d'une famille d'agriculteur bien connue dans la région a été une chance extraordinaire pour booster les opérations, sur la base d'un relationnel de qualité. »

JM. M : « Sans la détermination de tous les animateurs sans doute ne serions nous pas parvenus à concrétiser nos projets en quelques mois. Je tiens à rendre hommage à Vincent LIEURY mais aussi aux techniciens Dominique GEST et Antoine DERIEUX pour leur investissement ».

QUELLE ATTENTION PORTEZ VOUS AUJOURD'HUI AU FAISAN ?

D.B : « Le coût prohibitif des chasses au bois, c'est sans doute une réelle opportunité pour relancer la chasse du petit gibier de plaine... Je suis par ailleurs convaincu que tous les aménagements que nous avons mis en place en faveur du faisan



JM. Mauduit

D. Bouclon

seront tout autant profitables à nos perdreaux. Vous savez cela fait la 3^{ème} année consécutive que nous ne tirons aucune perdrix au GIC du Dun, nous sommes persuadés que grâce au faisan nous réussirons à sauver la perdrix ».

JM. M : « Je dois avouer que chez nous l'idée d'implanter une population naturelle de faisan a séduit la majorité de nos adhérents et a eu un effet moteur. Tout le monde a souhaité s'impliquer dans le projet faisan même hors zonage Agrifaune. Chacun d'entre eux a accepté de mettre la main au porte-feuille pour un montant de 150€. Rien de tel pour démarrer du bon pied et mettre tous les atouts de notre côté ».

APRÈS UN PREMIER BILAN QUELLES SONT VOS SUGGESTIONS ?

D.B : « Je suis conscient que des progrès peuvent encore être accomplis en matière de bandes enherbées. Pour les agriculteurs qui sont encore réticents à leur utilisation en recouplement d'assolement, j'ai quelques arguments : qu'ils implantent ces bandes le long des chemins ou des routes déjà existants ! Et pour ceux qui ne seraient pas encore convaincus de leur utilité j'ajouterai qu'elles facilitent aussi la circulation de nos tracteurs pour sortir des parcelles en fins de travaux ! »

JM.M : « Je considère qu'Agrifaune a vraiment été une chance pour l'aménagement de nos territoires de chasse de plaine l'opération a permis de faire un grand pas en avant. Sans cette opportunité nous n'aurions sans doute pas obtenu cette mobilisation sans précédent de tous nos adhérents. Nous attendons beaucoup de la réussite de notre opération faisan ! ».

Les Chiffres clés



C'est entre les basses vallées de la Saâne et du Dun qu'Agrifaune a été déclinée pour la première fois en Seine-Maritime en 2007. Territoires concernés, les **3 000 Ha** de l'unité cynégétique N°53, qui couvrent la totalité du G.I.C du Dun et une partie du G.I.C du Vide Grès. Voici les réalisations à mettre à l'actif d'Agri-faune en seulement quelques mois entre Saâne et Dun grâce à la mobilisation des acteurs locaux des G.I.C :

- **25 Diagnostics Environnementaux des Territoires Agricoles.**

- **12 000 m de bandes enherbées** (de 4 m le large en moyenne), représentant une surface de 5 Ha.

- **2 400 arbustes** de 10 essences régionales plantés, en 75 buissons de 20 m de long (en double ligne).

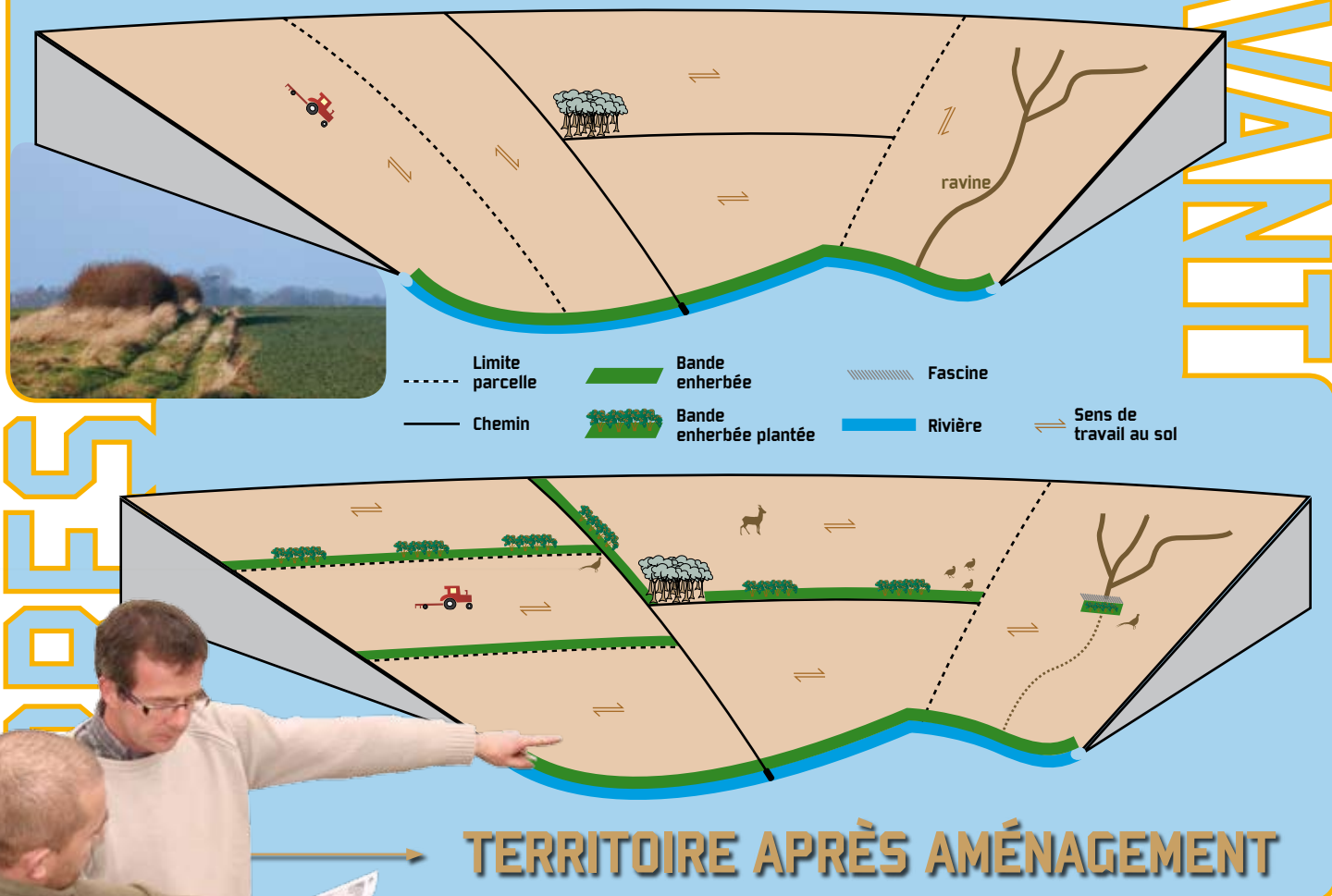
Au total c'est **0,35 % de la Surface Agricole Utile** qui a été consacrée aux aménagements dans le cadre d'agrifaune !



ET DUN AVEC AGRIFAUNE...



TERRITOIRE AVANT AMÉNAGEMENT



SIMPLE COMME UN DIAGNOSTIC...

C'est sur un **Diagnostic Environnemental du Territoire Agricole (DETA)** que repose tout le dispositif d'aménagement du territoire agricole.

- 1- Première étape indispensable, la réalisation d'un **état des lieux** à partir du Registre Parcellaire Graphique de l'exploitation agricole, complété par un relevé de tous les éléments fixes du paysage. Rien de plus **simple** pour l'agriculteur qui bénéficie d'une **aide technique gratuite** pour l'instruction de ce diagnostic, qui lui prendra tout au plus 2H00.
- 2- Seconde étape réalisée cette fois en totale concertation entre les techni-

ciens des syndicats de bassins versants et de la fédération des chasseurs, l'élaboration de **propositions d'aménagements sur mesure**, répondant aux problématiques locales de l'exploitation (érosion, ruissellement, petit gibier, grand gibier, oiseaux d'eau etc...)

- 3- Enfin cet ensemble de préconisations sont soumises à l'agriculteur et font l'objet d'une réflexion approfondie entre toutes les parties. Bien entendu celui-ci reste entièrement **libre d'adhérer ou non** aux propositions qui lui sont faites. C'est sur la base d'un engagement moral que l'agriculteur souscrit à tout ou partie des aménagements proposés.

Mais le DETA n'est pas le privilège du seul dispositif Agrifaune, c'est un **outil** qui a son utilité dans toute démarche raisonnée d'aménagement des territoires agricoles et cynégétiques. Une bonne raison pour franchir le pas et solliciter la réalisation d'un Diagnostic sur votre exploitation si vous êtes agriculteur/chasseur et le cas échéant sur votre territoire de chasse si vous en êtes seulement détenteur du droit de chasse... La Fédération des chasseurs se chargera de démarcher le ou les agriculteurs concernés par un éventuel DETA. La Fédération réalise **gratuitement** chaque année des diagnostics en Seine-Maritime,

alors pourquoi pas chez vous demain ?

Intérêt des bandes enherbées pour limiter le ruissellement et l'érosion des sols tout en développant un couvert favorable à la petite faune

La bande enherbée stabilise le sol et favorise le dépôt des limons. L'enherbement des surfaces sensibles est la solution la plus efficace pour éviter la formation de ravines. L'herbe joue un rôle de peigne en ralentissant les écoulements. Quand la vitesse de l'eau diminue, la terre qu'elle transportait se dépose. Dans une zone enherbée, la capacité d'infiltration du sol peut être très importante. Elle varie entre 10 et 200 mm/h alors que, sur une parcelle cultivée avec une croûte de battance, elle est de l'ordre de 2 à 5 mm/h. Pour le choix des espèces à planter, il faut viser une couverture de sol rapide, une bonne longévité et un entretien facile. Le semis

d'un mélange d'espèces permet souvent de satisfaire tous ces objectifs (cf. fiche conseil Chambre d'agriculture 76 « semer une bande enherbée »).

La bande enherbée favorise l'installation d'une faune et d'une flore diversifiée, notamment la faune auxiliaire. Toutefois les interventions techniques doivent être limitées pour permettre à cette faune et cette flore d'assurer leur cycle entier. On peut éviter tout entretien quand le couvert est dense et la bande enherbée relativement propre (absence de chardons). Cependant, si un entretien est nécessaire, il faut

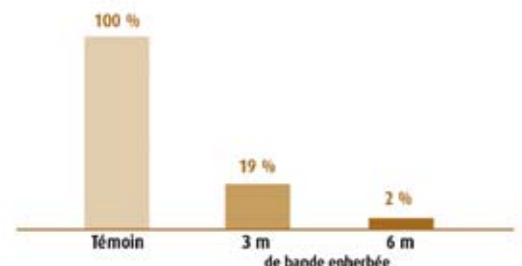
éviter les périodes critiques (nidification, mise bas) et, dans ce cas, intervenir plutôt avant le 1er mai et/ou après le 15 juillet.

Les bons mélanges :

- ray-grass anglais + fétuque élevée (gazonnants)
→ facilité d'entretien, bien adapté à l'inondation temporaire

- ray-grass anglais + dactyle + fétuque (fourragers)
→ développement du couvert plus important. Éviter le dactyle sur les zones inondables

Cinq à cinquante fois moins de transfert de terre grâce à la zone enherbée



Quantité de terre sortant d'une parcelle de blé, sur toute une saison culturale (INRA 97/98 Le-Bourg-Dun)

Pour la diversité floristique, pensez aux légumineuses : trèfle blanc, lotier, minette (1/3 du mélange).

Impact économique des aménagements sur l'exploitation agricole

Les coûts liés à l'implantation de bandes enherbées et de bosquets sur l'exploitation ont pu être estimés. (Les calculs ont été faits à partir des références issues des analyses de groupes réalisées en 2007 par la Chambre d'agriculture 76).

Les différentes possibilités d'aménagement retenues pour réaliser les calculs ont été les suivantes :

- la bande enherbée seule,
- les bosquets seuls (1 plant par mètre sur 20 m x 2 rangées),
- la combinaison des deux aménagements.

Exemple de coût pour un aménagement de 3 m de large sur 400 m de long

Type d'aménagement	Bande enherbée (3 m de large)	Bosquets (20 plants X 2 rangées par tranche de 100 m) assimilés à une haie double sur 20 m	Bande enherbée + bosquets (20 plants X 2 rangées par tranche de 100 m) assimilés à une haie double sur 20 m
Coût (implantation + entretien) hors main d'oeuvre	4 €/an	92 €/an	96 €/an
Perte de marge brute (par rapport à un blé à 90 qx/ha, 13 €/ql, moisson réalisée avec le matériel de l'agriculteur) *	92 €/an	25 €/an	92 €/an
coût total	96 €/an	117 €/an	188 €/an

(les coûts d'implantation ont été répartis sur 5 ans)

* compte tenu des surfaces en cause et des systèmes d'exploitation présents sur la zone, une valorisation économique de l'herbe n'a pas été prise en compte.

BANDES ENHERBÉES

mode
d'emploi



Vue aérienne du GIC du DUN, à l'horizon le village de Quiberville



Possibilités d'aménagement et PAC

Comment déclarer les bandes enherbées et les aménagements fixes tout en activant les DPU sur les parcelles concernées ?

Largeur et ou surface de la bande enherbée	Mode de déclaration	Principales contraintes	Remarques
Moins de 4 mètres de large dans un îlot ou moins de 2 mètres en bordure (valable également pour les haies et fascines)	Ne rien changer à la déclaration PAC pour l'îlot concerné (l'arrêté « Normes locales » en Seine-Maritime permet d'inclure ces aménagements dans les surfaces déclarées à la PAC) *	Pas d'application de produits phytosanitaires, pas de fertilisation (respect des règles concernant l'implantation et l'entretien des jachères)	En bordure d'îlot si 2 aménagements sont contigus (ex : haie + bande enherbée) → la largeur maximale = 4 m
Au moins 10 mètres de large et 10 ares	Gel classique ou gel environnemental		Possibilité d'inclure la surface dans les 3 % de couvert environnemental à réaliser (pas de fertilisation ni d'application de phytosanitaires)
Au moins 5 mètres et 5 ares	Gel environnemental		
Aucune contrainte de surface	Prairie temporaire		

* (l'arrêté « Normes locales » est publié annuellement courant avril avec l'arrêté relatif à la conduite et l'entretien des jachères → reconduction à vérifier par précaution chaque année).

TÉMOIGNAGE DES PARTENAIRES

AGRIFAUNE 76

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie développe depuis de nombreuses années des actions spécifiques pour lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols en Haute-Normandie. Ces actions sont menées avec les collectivités locales qui aménagent leurs territoires en réalisant des études hydrauliques et des ouvrages de rétention des eaux de ruissellement. En parallèle, nous menons également avec le monde agricole, des actions spécifiques sur le thème de l'érosion des sols dont la promotion des petits aménagements en hydraulique douce. Sous ce terme technique, sont regroupés différents ouvrages comme les mares, les haies, les fascines, bandes enherbées... Ces ouvrages ont une action complémentaire aux ouvrages structurants des collectivités et ils sont adaptés à certaines situations. Ils permettent de réguler des dysfonctionnements liés aux apports des limons dans les cours d'eau ou dans les points de prélèvements en eau potable.



Des travaux de recherche récents mettent en évidence que les transferts de certains polluants comme les phytosanitaires peuvent être piégés et même être partiellement dé-

gradés à l'aide de ces petits aménagements. Les taux d'épuration peuvent aller jusqu'à 90 % sur certaines molécules !

Notre partenariat dans un premier temps à titre pilote, avec la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime a conduit au développement d'un diagnostic de territoire pour associer une optique hydraulique et cynégétique dans les propositions d'aménagement d'un territoire. Cette démarche est un véritable succès. Le taux d'adhésion des agriculteurs est très important, les propositions d'aménagements s'accompagnent d'ailleurs le plus souvent de réalisation des ouvrages sans aide financière.

Cette opération Agrifaune en Seine-Maritime démontre l'intérêt partagé des agriculteurs et des chasseurs pour la gestion intégrée d'un bassin versant, pour l'aménager, concilier une activité économique avec la protection de l'environnement. Cette action est une excellente vitrine pour proposer d'autres partenariats sur la Région. Nous sommes en effet conscients que nous ne pourrions avancer ensemble que si les problématiques sont comprises et les solutions utilisées par tous.

Rémy FILALI / Directeur Territorial du Secteur Seine-Aval de l'Agence de l'Eau Seine Normandie



L'Agence de l'Eau Seine-Normandie
www.eau-seine-normandie.fr



Etablissement public de l'Etat. Son action s'exprime à travers un programme pluriannuel, dans la perspective d'une gestion durable de la ressource en eau.



SBV SÂNE-VIENNE-SCIE & DUN-VEULES

Le Syndicat de Bassins Versants Saône, Vienne et Scie a été créé en 1999, par arrêté préfectoral, suite aux importantes inondations connues sur son territoire.

Cette structure intercommunale, que j'ai l'honneur de présider, regroupe tout ou partie de 103 communes, soit une superficie d'environ 515 km². Elle a pour mission de protéger les biens et les personnes en réduisant l'importance des coulées de boues connues sur le secteur (les bassins versants de la Saône, de la Vienne et de la Scie) par la gestion des écoulements d'origine agricole et urbaine.

Depuis sa création, le Syndicat a réalisé prioritairement environ 55 ouvrages de rétention (bassins et prairies inondables d'un volume global de l'ordre de 400 000 m³).

Aujourd'hui, les élus du Syndicat ont souhaité promouvoir la réalisation d'ouvrages d'hydraulique douce (talus, haies, fascines, bandes enherbées, etc.) en complément des ouvrages structurants, dans le souci d'une gestion globale des écoulements.



Jacques THÉLU / Président du Syndicat de bassins Versants Saône, Vienne et Scie



TÉMOIGNAGE DES PARTENAIRES

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Après 3 ans d'existence, le programme partenarial, Agriculture Faune Sauvage Chasse a déjà atteint de nombreux objectifs que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage s'était fixé :

- montrer l'adéquation possible entre le développement durable d'une agriculture performante et des pratiques agricoles favorables à la biodiversité,
- montrer que la chasse est un acteur d'animation sociale et économique des territoires ruraux,
- rapprocher localement les structures cynégétiques et agricoles et favoriser les échanges.

En 2009, nous continuons à avancer, le réseau se dote d'une architecture lui permettant de passer à la vitesse supérieure : la base de données Agrifaune. Cet outil va accueillir les données

techniques et économiques des exploitants agricoles du réseau et nous permettre de construire et valoriser des références pour un « mieux faire » agricole grâce aux programmes locaux. Notre mission sera alors, avec nos partenaires nationaux, de faire en sorte que ces référen-

ces nouvelles soit reprises dans les évolutions à venir des politiques publiques.

Le département de la Seine-Maritime est depuis toujours un département pilote dans les différents programmes associant agriculteurs et chasseurs au bénéfice de la petite faune sédentaire de plaine. Aussi, dès 2007, une convention Agrifaune était signée dans ce département. Après seulement 1 an, je salue les résultats prometteurs déjà enregistrés !

La richesse d'un partenariat qui allie enjeux agricoles, ruissellement / érosion et enjeux biodiversité est actuellement unique en France et montre l'intérêt qu'ont les acteurs à travailler en bonne intelligence autour d'ambitions partagées, aboutissant à des pratiques efficaces sur le terrain.

La réussite de ce partenariat a été saluée par notre établissement lors du colloque « Ensemble pour la Nature : de l'utopie à l'action » organisé par le député Bignon en décembre 2008. L'ONCFS, autour des partenaires du projet Agrifaune 76, est prêt à poursuivre son investissement pour que de telles initiatives se pérennisent et participent au retour tant attendu de la petite faune des espaces cultivés.



Jean-Pierre POLY / Directeur Général de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage



Office National de la Chasse
et de la Faune Sauvage
www.oncfs.gouv.fr



Établissement public, sous double tutelle des Ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture, en charge de la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats, de la police de la chasse et de l'environnement et de l'appui technique auprès des décideurs politiques, aménageurs et gestionnaire de l'espace rural.



La Fédération Départementale
des Chasseurs de Seine-Maritime
www.fdc76.com



Elle a pour mission de représenter les intérêts des chasseurs dans le département, d'apporter une aide à tous ses adhérents et de coordonner leurs efforts en vue d'améliorer la chasse dans l'intérêt général. Elle participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique et à la protection de la faune sauvage et de ses habitats.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS 76

L'aménagement du territoire agricole ne peut être mis en œuvre qu'en parfaite concertation avec leurs exploitants. Ceux-ci fortement concernés par l'érosion des sols et le ruissellement des eaux de pluie, il est rapidement apparu nécessaire de coupler ces enjeux à l'aménagement cynégétique des territoires.

Avec la signature de la convention nationale «Agrifaune» en 2006, il nous a semblé logique de décliner un programme «Agrifaune» local intégrant l'ensemble de ces problématiques. À la Fédération Départementale des Chasseurs et aux syndicats de bassins versants, sont venus s'associer les Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC) du Dun et du Videgrès, la Chambre d'Agriculture et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Ainsi, sur une unité cynégétique d'environ 3000 hectares, l'objectif est d'implanter une population de faisan commun naturel. Sur ce territoire très peu boisé, la mise en place d'aménagements cynégétiques était un préalable indispensable. Ils doivent permettre de favoriser à la fois la perdrix grise et le faisan.

Après deux années de travaux, les résultats obtenus

en termes d'aménagement du territoire agricole sont spectaculaires. La synergie entre les différents acteurs et en particulier avec les syndicats de bassins versants a parfaitement fonctionné. L'entrée « chasse » a permis d'obtenir des avancées significatives dans le domaine de l'érosion et du ruissellement, permettant la création d'aménagements d'hydraulique douce.

L'expérience présentée dans cette plaquette est transposable sur d'autres territoires et peut contribuer au développement d'espèces comme le faisan commun. Pour cette raison, la fédération des chasseurs, avec l'appui de ses partenaires, développera à partir de 2009 un nouveau programme « Agrifaune ». Les Diagnostic Environnement des Territoires Agricoles seront au cœur de ce nouveau projet avec un volet communication plus important reposant sur la constitution d'un réseau de fermes pilotes et un site Internet.



Alain DURAND / Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime

TÉMOIGNAGE DES PARTENAIRES

CHAMBRE D'AGRICULTURE 76

LA l'heure où nous nous efforçons de promouvoir une « agriculture durable », la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols reste une priorité en Seine-Maritime. En effet, l'érosion touche l'agriculteur au niveau de son outil de travail : le sol. Les ruissellements peuvent avoir des impacts très lourds pour la collectivité et la population (inondations, coulées boueuses...). Ainsi, depuis plusieurs années, la Chambre d'agriculture s'est fortement investie sur cette problématique, contribuant notamment à la publication récente d'une série de fiches conseil « érosion » destinées aux agriculteurs. Celles-ci présentent des solutions techniques concrètes sur les aménagements et pratiques favorables à partir des références acquises ces dernières années. Dans le même temps, elle a contribué, à la réalisation et à la diffusion d'un

outil de diagnostic « érosion-ruissellement » afin d'apporter des réponses aux problèmes rencontrés en lien avec les agriculteurs concernés, à titre individuel ou à l'échelle de sous bassins versants.

En agissant ainsi sur l'érosion, les agriculteurs peuvent égale-

ment avoir un rôle essentiel pour préserver la biodiversité. En effet, le maintien ou la création d'éléments qui structurent le parcellaire agricole (haies, fascines, mares, bosquets ou bandes enherbées) augmentent la richesse floristique et favorisent la petite faune de plaine en lui apportant à la fois couvert et nourriture.

La Chambre d'agriculture a toujours souhaité travailler en concertation avec les différents partenaires ou structures locales concernés, dans un souci de mutualisation des moyens pour une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des actions territoriales. L'opération Agrifaune sur le secteur du Bourg Dun est un exemple de partenariat efficace et réussi. Les différentes structures impliquées, avec des missions et des objectifs différents au départ ont su converger vers des propositions d'aménagements communes et favoriser la complémentarité des approches sur le terrain.

A l'exemple d'Agrifaune, la Chambre d'agriculture encourage le développement de démarches partenariales de territoire mettant l'accent sur la concertation avec les agriculteurs, avec la volonté de ne jamais perdre de vue la rentabilité économique de l'activité agricole, gage de durabilité.



François FIHUE / Président de la Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime



Chambre Départementale
d'Agriculture de la Seine-Maritime
www.seine-maritime.chambagri.fr



Institution professionnelle, élue au suffrage universel, la Chambre d'agriculture représente les intérêts du monde agricole auprès des Pouvoirs Publics : les Parlementaires, le Gouvernement et ses représentants, les collectivités locales, les partenaires économiques et sociaux.



Le département
www.seinemaritime.net



LE DÉPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

Les Diagnostics Environnementaux des Territoires Agricoles ont pour objectifs de préserver et maintenir la biodiversité de la faune sauvage sur les territoires agricoles. Le Département de la Seine-Maritime conscient de ces enjeux et dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité, soutient depuis 2006 la réalisation de ces diagnostics dans le cadre de son partenariat annuel avec la Fédération des Chasseurs.

Ces Diagnostics Environnementaux des Territoires Agricoles ont permis à la Fédération des Chasseurs, aux syndicats de bassins versants et aux

Groupements d'Intérêt Cynégétique d'engager le dialogue et de définir des objectifs communs d'aménagement du territoire pour :

- favoriser l'agriculture durable,
- préserver la faune sauvage et ses habitats,
- et lutter contre les phénomènes de ruissellement-érosion.

Ces résultats vont dans le sens de la préservation de la biodiversité et cette concertation entre les acteurs locaux est la garantie d'une gestion cohérente du territoire.

CONTACTS UTILES :

Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime
Route de l'Etang - 76590 Belleville en Caux
Tél : 02 35 60 35 97 - Fax : 02 35 61 82 14 - www.fdc76.com - chasse@fdc76.com

Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime
Chemin de la Bretèque - BP 59 - 76232 Bois Guillaume
Tél : 02 35 59 47 47 - Fax : 02 35 60 25 71
www.seine-maritime.chambagri.fr

Votre Syndicat de Bassins Versants
<http://www.seine-maritime.chambagri.fr/Bassins-versants.asp>

Opération réalisée en partenariat avec

